

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 10 juillet 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_10_07_30 Désignation d'un correspondant incendie et secours.

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité, le décret n°2022-1091 de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide par :

Présents	10	Pouvoir	1	Votants	11	Absent	1
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

DE DESIGNER :

La correspondante défense : Mme Elodie GAUTIER

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Pascale LE YAN



Le Maire
Jean JOURDEN

